



FICHE D'ENREGISTREMENT – GRAND MAÎTRE DE TRAVAIL DE FLAIR

- Ce formulaire doit être utilisé pour le suivi des pointages de qualification en vue de l'obtention du titre de Grand maître de travail de flair.
- Un chien doit avoir obtenu le titre de Maître de travail de flair avant de pouvoir obtenir des points supplémentaires pour le titre de Grand maître de travail de flair.
- Pour obtenir le titre de Grand maître de travail de flair (SDGM), il faut obtenir des pointages de qualification en classe Maître de travail de flair (SDM) dans chacune des trois composantes : contenants, intérieur et extérieur.
- Pour plus de détails, voir l'article 10.1.10 des *Règlements des concours de travail de flair*.

Directives :

En suivant l'exemple ci-dessous, veuillez inscrire le nom du club où le pointage de qualification a été accordé et la date de l'événement dans la colonne et la ligne appropriées ci-dessous. Une fois que le chien a obtenu cinq (5) pointages de qualification supplémentaires, veuillez soumettre ce formulaire au Club Canin Canadien, Division des expositions et concours, à l'adresse ci-dessus ou par courriel à : information@ckc.ca.

Nom : _____

N° d'enregistrement au CCC, N° MCN, N° ERN, N° PEN, N° TCN : _____

Nom du propriétaire (caractères d'imprimerie) : _____

	NOM DU CLUB	DATE DE L'ÉVÉNEMENT	COMPOSANTE
	Exemple: CLUB ABC	1 ^{er} octobre 2023	Contenants maître
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE

DATE